

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Colette SPICCIANI à Restigné, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 3 avril 2023 à 19 heures.

La convocation adressée le 28 mars 2023 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Commande publique – marchés publics (1.1) : acceptation de devis
- 2) Commande publique – marchés publics (1.1) : acceptation de devis
- 3) Commande publique – marchés publics (1.1) : acceptation de devis
- 4) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 5) Point sur les regroupements intercommunaux
- 6) Questions diverses :

Le Maire certifie avoir affiché la liste des délibérations examinées en séance à la porte de la Mairie le 7/04/2023.

Présents : Mesdames Hascoët, Brancher, Moutte, Pichet, Demont
Messieurs Bréant, Blanchemain, Goussot, Leriche

Absents excusés : Mr Henry qui donne pouvoir à Mme Hascoët
Mmes Lugato, Dubois ; Mrs Rosalie, Dubois, Billecard

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr Bréant est élu secrétaire de séance.

1) Commande publique – marchés publics (1.1) : acceptation de devis

Mme Hascoët, rappelle les différents travaux de voirie prévus au budget 2023 et présente à l'assemblée les différents devis reçus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de la société TPPL – 63-65 rue René Mabileau – BP 55 – 49426 SAUMUR Cedex d'un montant de :
 - ➔ 12.705,00 € HT pour les travaux rue des Marais
 - ➔ 8.290,00 € HT pour les travaux à Bel Air
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ces travaux.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal au compte 2151-149.

2) Commande publique – marchés publics (1.1) : acceptation de devis

Pour mémoire, le conseil municipal, par délibération du 14 novembre 2022, s'est engagé à inscrire au Budget Primitif 2023 les crédits correspondants au changement des menuiseries du local commercial situé Grand'Rue et a sollicité une subvention au titre du FDSR 2023 (partie socle) pour le financement de cette opération.

Considérant l'acceptation du Budget Primitif 2023 par le conseil municipal le 20 mars 2023 ;

Considérant l'étude des différents devis reçus pour cette opération et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis de la Sarl Damien RICHER 23 rue Victor Hugo 37140 BOURGUEIL pour un montant de 17.432,26 € HT
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

3) Commande publique – marchés publics (1.1) : acceptation de devis

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les crédits prévus au Budget Primitif 2023 pour la réalisation d'une clôture à l'école élémentaire.

Il est présenté à l'assemblée les devis établis ; après concertation le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis de l'entreprise DELANOUE 41 rue de la Motte 37140 CHOUZE SUR LOIRE d'un montant de 7.185,86 € HT
- **AUTORISE** Mme le maire à signer tout document afférent à cette opération.

4) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal : NÉANT

5) Point sur les regroupements intercommunaux : NÉANT

6) Questions diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.